



Conditions d'utilisation de la bibliothèque de la Station ornithologique suisse de Sempach

Version du 7 décembre 2020

1. Bibliothèque

La bibliothèque de la Station ornithologique suisse est l'une des plus grandes bibliothèques spécialisées en ornithologie d'Europe. Elle contient des livres, des brochures, des périodiques et des supports électroniques tels que CD et DVD, essentiellement sur les oiseaux. On y trouve également des documents sur les questions de protection de la nature, ainsi que sur d'autres branches des sciences naturelles (écologie, zoologie, botanique, foresterie).

2. Conditions d'utilisation

La bibliothèque est en premier lieu au service des collaborateurs de la Station ornithologique. Elle peut toutefois être aussi utilisée par les collaborateurs bénévoles, par les étudiants et par toute personne intéressée.

La bibliothèque propose divers supports médiatiques, des places de travail, des photocopieuses-scanners ainsi qu'une infrastructure informatique, y compris un accès Wi-Fi.

Le personnel de la bibliothèque est à la disposition des usagers pour toute information concernant son fonctionnement.

3. Heures d'ouverture

La bibliothèque peut être utilisée par les usagers externes selon l'horaire suivant :

- Lundi - jeudi de 8.00 à 12.00 et de 13.30 à 17.00 (merci de s'annoncer au préalable).
- Visites en dehors des heures d'ouverture sont disponible sur demande.
- Dimanche et jours fériés : fermé.

4. Prêt

Une partie des supports médiatiques peut être empruntée par les usagers externes. Il est possible d'emprunter jusqu'à 5 exemplaires simultanément.

Sont exclus du prêt les périodiques, les ouvrages de référence, les guides de terrain et les exemplaires d'ouvrages élémentaires à consulter sur place.

Les usagers qui souhaitent emprunter un document doivent s'inscrire à la bibliothèque. Il est interdit de prêter des médias empruntés à des tiers.

Les emprunts et les retours se font auprès du personnel de la bibliothèque pendant les heures d'ouverture ou par courrier postal.

Le prêt est gratuit. La durée de prêt maximale est de 28 jours. Si le document concerné n'est pas réservé, il est possible de prolonger une fois le prêt de 28 jours.

Les usagers sont tenus de respecter les dates d'échéance et de retourner les médias empruntés dans les délais.

A l'échéance du prêt, les usagers reçoivent un avertissement sans frais. Tout rappel ultérieur est facturé.

Les rappels non reçus (par la poste ou par courrier électronique) ne peuvent pas être invoqués comme justification de retard. L'utilisateur doit garantir le retour des documents empruntés dans les délais, y compris en cas d'absence.

En cas de perte ou après le troisième rappel, il est facturé, outre les taxes de retard, la valeur du rachat du document ainsi que des frais de traitement.

Sur demande, les usagers inscrits à la bibliothèque de la Station ornithologique peuvent se faire envoyer par la poste et à leurs frais les documents empruntables.

5. Consultation sur place

Les ouvrages de références, les guides, les exemplaires d'ouvrages élémentaires à consulter sur place et les périodiques peuvent être utilisés dans la bibliothèque.

Les périodiques électroniques, les bases de données, les e-books et autres médias électroniques peuvent être consultés en ligne dans la bibliothèque.

Les copies de médias imprimés et les impressions sur papier de médias électroniques peuvent être effectuées à condition que soient respectés les droits d'auteur.

La bibliothèque et son personnel ne peuvent pas être tenus responsables des conséquences qui découleraient de l'utilisation de contenus provenant des médias mis à disposition, des informations fournies dans le cadre de la bibliothèque ou d'autres prestations de la bibliothèque.

6. Règles de comportement

Afin que tous les usagers puissent travailler dans le calme et sans perturbation, il est interdit de fumer, de manger et d'utiliser les téléphones portables dans les locaux de la bibliothèque. La présence d'animaux domestique est également exclue.

Les consignes du personnel de la bibliothèque doivent être respectées. Tous les usagers doivent s'identifier auprès du personnel de la bibliothèque si cela leur est demandé. Le personnel de la bibliothèque est autorisé à contrôler ponctuellement le contenu des sacs et des mallettes des usagers. Le règlement de la Station ornithologique s'applique également à la bibliothèque.

7. Taxes

L'utilisation de la bibliothèque ainsi que de la documentation qu'elle contient est gratuite.

En cas de retard, les frais suivants sont exigés :

Avertissement sans frais

1^{er} rappel CHF 5.00 par titre emprunté

2^e rappel CHF 5.00 par titre emprunté

3^e rappel CHF 10.00 par titre emprunté

Par ailleurs, sont facturés :

- les livres perdus : frais de traitement de CHF 30.00 ainsi que valeur du rachat de l'ouvrage
- les envois par la poste : CHF 12.00 par titre (courrier A)
- les copies sur place par l'utilisateur lui-même : CHF 0.10 la page
- les copies sur place par le personnel de la bibliothèque : CHF 5.00 / par 20 pages
- autres prestations fournies par la bibliothèque : tarif selon le travail effectué.

8. Obligation de diligence

Les collections et les installations de la bibliothèque sont confiées aux bons soins des usagers.

Chacun est responsable des dommages ou des pertes qu'il aura causées.

9. Sanctions

Le personnel de la bibliothèque est autorisé à expulser de la bibliothèque les usagers qui ne respecteraient pas le règlement.

10. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le 7 décembre 2020.

Sempach, le 7 décembre 2020

Station ornithologique suisse

PD Dr. Gilberto Pasinelli
Directeur scientifique
Membre de la Direction

Patricia Düring Kummer
Responsable de la bibliothèque